

**DATE DE PUBLICATION : 13 février 2023**

Le directeur des Services bancaires

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, sous-gouverneur, le 9 janvier 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 10 janvier 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Michel ATALAY, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Delphine CROIZET, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude GARIN, chef du service de Supervision des applicatifs DSB, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Supervision des applicatifs DSB.

Délégation permanente est donnée à M. Dominique DUCASSE, chef du service de Relation Clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Alexis JORDAN, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation Clientèle.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Céline BURGÈRES, chef du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Emilie TRELOHAN, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Céline BURGÈRES et de M<sup>me</sup> Emilie TRELOHAN, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Lydie MARCHAND-HENRY et M<sup>me</sup> Christine ZAWOJOWSKI, responsables de la division des Opérations et à M<sup>me</sup> Catherine DORSCHNER, responsable de la division Conformité et Administration des Comptes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur division respective.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Céline BURGÈRES, de M<sup>me</sup> Emilie TRELOHAN et de M<sup>me</sup> Catherine DORSCHNER, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Soizic SIMON, adjointe à la responsable de la division Conformité et Administration des Comptes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division Conformité et Administration des Comptes.

Délégation permanente est donnée à M. Sébastien BLAKELY, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Sylvie BOULAY, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Éléonore SALVADOR, chef du service de l'Endettement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Fait à Paris, le 9 février 2023

Philippe LEBLANC